

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES AUTORITÉS JUDICIAIRES
CASE POSTALE 3174
2001 NEUCHÂTEL

Communiqué de presse

La commission administrative des autorités judiciaires communique :

Rapport de gestion 2020 des autorités judiciaires

Le Conseil de la magistrature et la CAAJ se félicitent qu'en 2020, comme durant les années précédentes, le pouvoir judiciaire a fonctionné tel qu'on pouvait l'attendre de lui, offrant aux citoyens de notre canton une justice de qualité, et ce malgré les obstacles à surmonter en cette année de crise sanitaire et, plus généralement, les exigences inhérentes à sa mission.

Nonobstant ces difficultés et en particulier le report de nombreuses audiences à cause des mesures de sécurité sanitaire liées à la Covid-19, le pouvoir judiciaire s'est attaché, cette année encore, à mettre l'accent sur les durées des procédures. Cette attention a été d'autant plus nécessaire et effective que les forces de travail ont été réduites durant plusieurs semaines, voire mois, que ce soit en raison d'absences ou de fin d'activité pour des motifs divers. Le Conseil de la magistrature et la CAAJ ont veillé à ce que les justiciables dont la cause aurait pu être directement affectée par les réductions temporaires d'effectif ou par les reports d'audiences, n'en subissent pas des conséquences négatives. Cela a passé non seulement par une souplesse et un engagement remarquable à tous les niveaux des autorités judiciaires, mais aussi par une réattribution du travail. La situation vécue cette année a démontré, si besoin était, que, quand bien même les restrictions imposées ces dernières années pouvaient paraître supportables, les limites inférieures des ressources indispensables à un fonctionnement correct de la justice avaient été atteintes, voire entamées.

L'année 2020 aura également été celle de la réorganisation du ministère public, impliquant son regroupement à La Chaux-de-Fonds. Fonctionnant auparavant sur quatre sites distincts, les Parquets général, de Neuchâtel et des Montagnes ont déménagé au mois de mai à La Chaux-de-Fonds au passage de la Bonne-Fontaine 41, pour n'y former désormais plus qu'une seule entité. Parmi les autres défis à relever figure la poursuite du relogement des autorités judiciaires, avec en première ligne celui des tribunaux régionaux et dans une moindre mesure celui du Tribunal cantonal. Pour ce dossier, comme pour bien d'autres, la qualité de la collaboration avec les services de l'État et les départements concernés n'est pas seulement précieuse mais indispensable. Que ceux-ci en soient vivement remerciés. Le défi principal reste cependant de continuer à rendre une justice de qualité, avec des moyens réduits et en sachant que, comme l'a montré l'enquête de satisfaction auprès des justiciables et avocats, les attentes sont importantes.

Neuchâtel, le 27 avril 2021